



Entrevue avec Alain Rayes

Le maire de Victoriaville et président du CAMF se positionne en faveur des familles et des aînés

Le 7 décembre 2013, les membres du conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille (CAMF) élaient M. Alain Rayes à titre de nouveau président. Récemment élu au conseil d'administration de l'UMQ, M. Rayes se joint au CAMF à un moment marquant de l'histoire de l'organisme, alors que celui-ci fête ses 25 ans d'existence à contribuer à l'essor de politiques familiales municipales partout à travers le Québec. D'ailleurs, l'organisme a bonifié son offre de service en 2008 pour y introduire la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que plusieurs outils pour favoriser les saines habitudes de vie. Quels sont maintenant les défis à relever pour cet organisme riche d'histoire? Afin d'élucider la question, entrevue avec M. Rayes.

Par Véronique Bettez, Carrefour action municipale et famille

M. Rayes, pourquoi ce désir de vous impliquer à améliorer la qualité de vie des familles et des aînés, non seulement dans votre municipalité, mais partout à travers le Québec?

ALAIN RAYES: Malgré tous les changements que les familles ont vécus au courant des dernières décennies, on réalise que la réalité des familles continue d'évoluer. Les changements démographiques et sociétaux nous obligent, en tant qu'organismes municipaux, à adapter nos services à ces réalités. Par exemple, lorsque l'on s'attarde sur l'agenda familial, on voit que les familles ont de moins en moins de temps libre et travaillent de plus en plus. Cela occasionne un surplus de responsabilités qui influence, entre autres, l'adoption ou non de saines habitudes de vie. Cela fait en sorte qu'aujourd'hui, les parents recherchent des activités de loisirs avec des horaires libres, flexibles et moins contraignants. Les loisirs ne sont qu'un des nombreux champs d'intervention municipaux affectés par les nouvelles réalités des familles.

En ce qui a trait à la situation de nos aînés, l'augmentation de l'espérance de vie contribuera nécessairement à une présence plus importante de ceux-ci dans nos

communautés et donc forcera nos administrations municipales à planifier davantage de logements adaptés pour ce public, développer des services de transports et de loisirs pour contrer leur isolement et faciliter leur engagement civique et bénévole dans la communauté. Quand je regarde ces quelques défis que je viens d'identifier, je réalise qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour les relever. Nous devons inévitablement transformer nos milieux et notre manière de travailler et développer nos communautés.

Pour atteindre les objectifs précédemment énoncés, une municipalité doit-elle nécessairement renouveler sa politique familiale municipale (PFM) ou sa démarche MADA?

Si je souhaite que mon administration municipale prenne les bonnes décisions concernant les familles et les aînés, je me dois de réaliser un diagnostic des besoins de ma population afin de choisir les bonnes actions à mettre en place en leur faveur. Chez nous, à Victoriaville, nous avons développé des comités favorisant le dialogue avec la population et les organismes concernés. Cette orientation a grandement enrichi nos interventions municipales et a rendu plus cohérent l'ensemble de l'offre

de service sur notre territoire. La politique familiale et la politique des aînés nous permettent de mobiliser plusieurs acteurs et organismes à une même cause et de consolider leur engagement par le suivi d'un plan d'action concret. Bref, la PFM/MADA est très pratique pour assurer un suivi permanent des projets et facilite le travail du conseil municipal sur une longue période. Il y a d'ailleurs actuellement un appel de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux pour entreprendre une démarche Municipalité amie des aînés dans le cadre d'une politique des aînés et le CAMF en assurera le suivi technique pour toutes municipalités intéressées à mobiliser son milieu en faveur des aînés. Notons également qu'un appel de projets PFM sera annoncé très bientôt.

Quels sont les enjeux à venir pour le milieu municipal en lien avec le sujet?

Le premier est le financement des actions issues des plans d'action familles et aînés. Depuis quelques années, le MAMROT offre des subventions pour de petites infrastructures municipales destinées aux aînés. Le budget annuel est de 3 M\$ et le gouvernement reçoit généralement 3 fois plus de demandes qu'il ne peut en répondre.



C'est une bonne nouvelle, car on sent un intérêt marqué de la part des municipalités à adapter leurs infrastructures, mais le programme ne réussit pas à combler l'ensemble des besoins. L'enveloppe budgétaire mériterait d'être bonifiée. Je pourrais nommer d'autres programmes qui peuvent contribuer à la réalisation de nos actions; cependant, cet enjeu nous invite à mieux définir le partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Les attentes des citoyens envers leur municipalité s'accroissent plus rapidement que le budget qui est à notre disposition.

Un autre enjeu serait la question de l'intégration des différentes politiques municipales dans le secteur social. Cet enjeu nous invite à une réflexion sur la gouvernance de nos municipalités de façon à rendre optimales et cohérentes toutes les actions issues de nos politiques. En ce sens, le projet est loin d'être irréaliste; il suffit d'échanger et de réfléchir à la meilleure façon de procéder. Le sujet fera d'ailleurs l'objet d'un atelier interactif lors du prochain Colloque de l'action municipale en faveur des familles, qui aura lieu en mai prochain à Victoriaville!

De quelle façon pouvons-nous nous assurer que les préoccupations des familles et des aînés demeurent au cœur des discussions municipales?

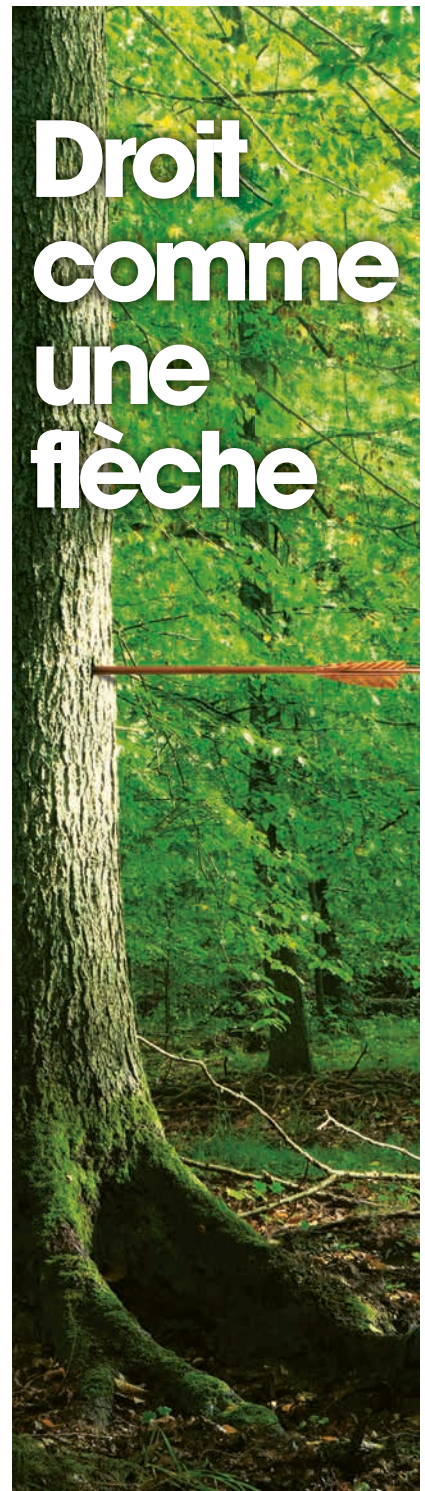
D'abord, la nomination d'un élu responsable des questions familiales et aînées (RQF/A) permet qu'une voix politique au conseil municipal défende les intérêts de celles-ci. Cet élu, avec le soutien des employés municipaux et de son comité,

formulera des demandes et des besoins à cet égard. Actuellement, il y a près de 700 municipalités qui ont désigné un tel représentant. Le CAMF encourage cette décision et alimente régulièrement cet élu de l'actualité concernant les affaires municipales en lien avec la famille et les aînés. Sur une base annuelle, le CAMF réunit l'ensemble des RQF/A à l'occasion de son colloque. Cet événement permet d'échanger et de pousser la réflexion sur les meilleures pratiques à adopter au niveau local pour toutes les tailles et les situations des municipalités.

En terminant, le gouvernement du Québec déposera prochainement une politique sur le sport et le loisir. Quelles sont les attentes du CAMF vis-à-vis cette politique gouvernementale?

Cette politique est attendue depuis longtemps. Nous savons que le milieu municipal investit globalement 3 milliards de \$ par an dans le secteur du sport, du loisir, de la culture et de la vie communautaire. À cela, il faut ajouter de nombreux investissements au niveau du développement et de l'entretien des infrastructures. Nous souhaitons grandement que cette politique reconnaisse l'apport municipal et la pertinence d'accroître les partenariats entre le gouvernement du Québec et les municipalités en la matière.

Ceci étant dit, il faut savoir qu'il y a un enjeu de financement à long terme de nos infrastructures de loisirs qui sont en partie désuètes. Nous espérons tous qu'il y aura une place prépondérante de cet enjeu dans la future politique gouvernementale.



**Droit
comme
une
flèche**



LeChasseur

www.lechasseuravocats.com
514 845-5342

Droit municipal. Droit public.
Droit immobilier.